



PRÉFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

Lille, le 6 janvier 2017

Communiqué de presse

DEVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER : RESTITUTION DE LA CONSULTATION POUR L'IDENTIFICATION D'UN SITE AU LARGE DE DUNKERQUE

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, et le vice-amiral d'escadre Pascal Ausseur, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, ont présidé, ce vendredi 6 janvier, une réunion de restitution de la consultation permettant d'affiner une zone propice au développement d'un parc éolien en mer, au large de Dunkerque. Cette réunion fait suite à l'annonce, le 9 décembre 2016, à Dunkerque, par la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, du lancement de la procédure de dialogue concurrentiel permettant de désigner un lauréat pour ce projet.

Le développement de l'éolien en mer est un objectif du Gouvernement. Il vise une capacité supplémentaire autorisée comprise entre 500 et 6 000 MW d'ici 2023, en complément des 3 000 MW déjà autorisés dans les précédents appels d'offres. Cet objectif s'inscrit pleinement dans le cadre fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit d'atteindre, en 2030, une part des énergies renouvelables représentant 32 % de la consommation énergétique finale et 40 % de la production d'électricité. L'accélération du rythme de développement des énergies renouvelables, engagé par la France, montre sa détermination à œuvrer dans le sens défini par l'Accord de Paris, conclu en décembre 2015 lors de la COP 21, qui prévoit de limiter l'augmentation de la température sur notre planète.

Selon les études menées à ce jour, le littoral dunkerquois, riche d'une longue histoire maritime et industrielle, présente des conditions techniques et économiques particulièrement favorables au développement de l'éolien en mer.

Pôle énergétique de premier ordre, le Dunkerquois dispose d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus en la matière, notamment en termes de recherche et d'ingénierie, comme le démontre le pôle d'excellence et d'innovation EuraEnergie, plate-forme énergétique de dimension européenne lancée lors des Assises européennes de la transition énergétique qui se sont tenues cette année à Dunkerque.

L'implantation d'un parc éolien offshore à proximité viendra renforcer cette dynamique de territoire autour de la filière énergie que les élus et les acteurs économiques et académiques du territoire ont su mettre en place, avec l'appui des autres partenaires institutionnels que sont l'État et le conseil régional.

Lors de la réunion, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et la direction générale de l'énergie et du climat ont présenté et expliqué les conclusions de la consultation et la zone retenue *in fine* par la ministre, ainsi que le calendrier prévisionnel et les étapes à venir pour la réalisation du projet. Les préfets, accompagnés de l'ensemble des services de l'État concernés, ont ensuite longuement échangé avec les élus du territoire présents. Chacun a pu, à cette occasion, exprimer les enjeux sur lesquels il conviendra d'être vigilants dans la suite du processus.

Le cahier des charges provisoires de l'appel d'offres sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque, avec notamment la zone d'implantation du futur parc retenue par la ministre, est consultable sur le lien suivant : <http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres/dialogue-concurrentiel-n-1-2016-portant-sur-des-installations-eoliennes-de-production-d-electricite-en-mer-dans-une-zone-au-large-de-dunkerque>

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex

Tél : 03 20 30 59 59 - www.prefectures-regions.gouv.fr/nord-pas-de-calais-picardie

facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59